

SICAV PROSPERITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 Mars 2014

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société «**SICAV PROSPERITY**» et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société «**SICAV PROSPERITY**» arrêtés au 31/03/2014 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers arrêtés au 31/03/2014, annexés au présent rapport, font apparaître un total actif de **1 183 555,209 DT**, un actif net de **1 174 939,209 DT** et une valeur liquidative de **111,379 DT**. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 31/03/2014, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société « **SICAV PROSPERITY** », ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société « **SICAV PROSPERITY** » au 31/03/2014.

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre opinion, ci-dessus exprimée, nous vous informons qu'au cours de la période s'étalant du 01/01/2014 au 31/03/2014 la société « **SICAV PROSPERITY** » n'a pas respecté les dispositions de l'article 29 du code des organismes de placements collectifs, en détenant des obligations ATB 2007/1 dans une proportion dépassant 10% de son actif net.

Fait à Tunis, le 28 avril 2014

Le commissaire aux comptes

Auditing & Consulting Worldwide

Ahmed KHLIF

SICAV PROSPERITY

BILANS COMPARÉS		NOTE	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	918,875.998	1,099,902.885	900,424.903
AC1-A	ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES		376,758.130	411,092.208	354,191.365
AC1-B	OBLIGATIONS		139,661.600	165,630.000	137,843.600
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		402,456.268	472,030.419	408,389.938
AC1-D	AUTRES VALEURS (OPC)		0.000	51,150.258	0.000
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	264,679.211	280,853.896	256,533.076
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		263,891.140	280,143.360	256,287.249
AC2-B	DISPONIBILITES		788.071	710.536	245.827
TOTAL ACTIF			1,183,555.209	1,380,756.781	1,156,957.979
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	636.902	590.631	488.672
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	7,979.098	14,513.308	6,407.357
TOTAL PASSIF			8,616.000	15,103.939	6,896.029
ACTIF NET			1,174,939.209	1,365,652.842	1,150,061.950
CP1	CAPITAL	CP1	1,138,184.628	1,330,482.218	1,117,536.540
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	36,754.581	35,170.624	32,525.410
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		0.000	0.000	3.897
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		4,656.932	6,479.208	35,518.829
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-1.757	-239.693	-2,997.316
CP2-D	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		32,525.410	30,310.263	0.000
CP2-E	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		-426.004	-1,379.154	0.000
ACTIF NET			1,174,939.209	1,365,652.842	1,150,061.950
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			1,183,555.209	1,380,756.781	1,156,957.979

SICAV PROSPERITY

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	6,762.330	7,713.778	43,005.935
PR1-A	DIVIDENDES		0.000	0.000	12,632.800
PR1-B	REVENUS DES OBLIGATIONS		1,818.000	1,919.600	7,664.400
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		4,944.330	5,794.178	21,610.671
PR1-D	REVENUS DES AUTRES VALEURS		0.000	0.000	1,098.064
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	2,335.621	2,777.222	9,840.981
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		2,335.621	2,777.222	9,840.981
REVENUS DES PLACEMENTS			9,097.951	10,491.000	52,846.916
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-1,429.054	-1,740.297	-6,341.184
REVENU NET DES PLACEMENTS			7,668.897	8,750.703	46,505.732
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-3,011.965	-2,271.495	-10,986.903
RESULTAT D'EXPLOITATION			4,656.932	6,479.208	35,518.829
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-1.757	-239.693	-2,997.316
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-1.757	-239.693	-2,997.316
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			4,655.175	6,239.515	32,521.513
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		1.757	239.693	2,997.316
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		31,356.015	-10,177.014	-33,393.507
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		4,038.644	17,047.306	-23,935.862
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION		-80.512	-148.932	-1,283.392
RESULTAT NET DE LA PERIODE			39,971.079	13,200.568	-23,093.932

SICAV PROSPERITY
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2014 AU 31-03-2014

DESIGNATION	31/03/2013	31/03/2013	31/12/2013
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	39,971.079	13,200.568	-23,093.932
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	4,656.932	6,479.208	35,518.829
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	31,356.015	-10,177.014	-33,393.507
AN1-C +/-VAL REAL SUR CESSION DESTITRES	4,038.644	17,047.306	-23,935.862
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-80.512	-148.932	-1,283.392
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0.000	0.000	-30,042.306
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-15,093.820	-64,986.624	-214,240.710
SOUSCRIPTIONS	0.000	0.000	286,930.896
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	0.000	0.000	265,700.000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST DE L'EXERCICE (S)	0.000	0.000	14,909.681
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)	0.000	0.000	1,116.572
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE.(S)	0.000	0.000	5,204.643
RACHATS	-15,093.820	-64,986.624	-501,171.606
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-14,000.000	-57,600.000	-462,700.000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST DE L'EXERCICE (R)	-666.059	-5,767.777	-28,889.015
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-426.004	-1,379.154	-1,380.632
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE (R)	-1.757	-239.693	-8,201.959
VARIATION DE L'ACTIF NET	24,877.259	-51,786.056	-267,376.948
AN4 ACTIF NET			
AN4-A DEBUT DE PERIODE	1,150,061.950	1,417,438.898	1,417,438.898
AN4-B FIN DE PERIODE	1,174,939.209	1,365,652.842	1,150,061.950
AN5 NOMBRE D'ACTIONS			
AN5-A DEBUT DE PERIODE	10,689	12,659	12,659
AN5-B FIN DE PERIODE	10,549	12,083	10,689
VALEUR LIQUIDATIVE			
A- DEBUT DE PERIODE	107.593	111.970	111.970
B- FIN DE PERIODE	111.379	113.022	107.593
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	14.27%	3,81%	-1.77%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE LA PERIODE DU 01.01.2014 AU 31.03.2014

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31.03.2014 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admis à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.03.2014 ou la date antérieure la plus récente. Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1 Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	N ^{BRE} DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31.03.2014	% de L'ACTIF NET
Actions et droits rattachés	43.210	342.256,631	376.758,130	32,07
ADWYA	300	2.229,000	2.739,300	0,23
ARTES	1.000	6.742,000	7.781,000	0,66
ATTIJ BANK	1.000	16.556,000	17.174,000	1,46
ATTIJARI LEASING	300	10.877,500	7.200,000	0,61
BT	1.034	9.251,000	9.420,774	0,80
CARTHAGE CEMENT	5.000	14.510,541	16.515,000	1,41
CIL	700	9.459,490	9.570,400	0,81
CITY CARS	3.847	42.124,650	43.925,046	3,74
ESSOUKNA	2.500	24.542,200	20.842,500	1,77
MONOPRIX	1.250	20.704,167	31.250,000	2,66
MPBS	9.500	57.000,000	71.734,500	6,11
ONE TECH HOLDING	1.000	6.800,000	6.849,000	0,58
SFBT	2.500	33.549,704	38.390,000	3,27
SITS	1.000	2.768,000	2.492,000	0,21
SOTIPAPIER	398	1.990,000	2.770,080	0,24
SOTUVER	1.500	10.991,897	10.161,000	0,86
SPDIT	1.000	7.165,000	8.200,000	0,70
TELNET HOLDING	2.500	16.389,198	13.550,000	1,15
TL	600	13.261,220	12.885,600	1,10
TPR	3.100	11.731,574	13.915,900	1,18
TUNINVEST- SICAR	1.800	17.328,940	20.682,000	1,76
TUNIS RE	800	5.848,800	8.344,000	0,71
TLS DA 3/83	581	435,750	366,030	0,03
Obligations	2.500	134.000,000	139.661,600	11,88
ATB 2007/1(25 ANS)	1.500	114.000,000	119.193,600	10,14
HL 2009/2	1.000	20.000,000	20.468,000	1,74
Emprunt d'Etat	398	395.144,700	402.456,268	34,26
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	139	139.203,500	145.889,210	12,42
BTA 5.25-03/2016	259	255.941,200	256.567,058	21,84
Total du portefeuille titres	46.108	871.401,331	918.875,998	78,21

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **6.762,330 dinars** du 01.01.2014 au 31.03.2014, contre **7.713,778 dinars** du 01.01.2013 au 31.03.2013 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.03.2014	Montant au 31.03.2013
Revenus Des Obligations	1.818,000	1.919,600
Revenus Des Emprunts d'Etat	4.944,330	5.794,178
TOTAL	6.762,330	7.713,778

AC2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2014 à **263.891,140 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à CT et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2014	% Actif net
Bons du Trésor à Court Terme	271	260.506,367	263.891,140	22,46
BTC 52S-02/09/2014	188	180.778,114	183.541,901	15,62
BTC 52S-04/11/2014	55	52.707,703	53.309,283	4,54
BTC 52S-23/12/2014	28	27.020,550	27.039,956	2,30

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2014, **788,071 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.01.2014 au 31.03.2014, à **2.335,621 Dinars** contre **2.777,222 Dinars** du 01.01.2013 au 31.03.2013 et se détaillant comme suit :

REVENUS	MONTANT au 31.03.2014	MONTANT au 31.03.2013
Revenus des Bons du Trésor	2.335,621	2.777,222
Total	2.335,621	2.777,222

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.01.2014 au 31.03.2014, à **1.429,054 Dinars**, contre **1.740,297 Dinars** du 01.01.2013 au 31.03.2013 et se détaillant comme suit :

Charges de gestion des placements	31.03.2014	31.03.2013
Rémunération du gestionnaire	857,426	1.044,181
Rémunération du dépositaire	332,664	696,116
Rémunération des distributeurs	238,964	0,000
Total	1.429,054	1.740,297

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.01.2014 au 31.03.2014 à **3.011,965 Dinars**, contre **2.271,495 Dinars** du 01.01.2013 au 31.03.2013 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31.03.2014	31.03.2013
Redevance CMF	285,806	348,054
Impôts et Taxes	17,998	20,751
Charges Diverses	2.708,161	1.902,690
Total	3.011,965	2.271,495

Note sur le Passif :

Le total des passifs s'élève au 31.03.2014, à **8.616,000 Dinars**, contre **15.103,939 Dinars** au 31.03.2013. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31.03.2014	Montant au 31.03.2013
PA1	Opérateurs créditeurs	636,902	590,631
PA2	Autres créditeurs divers	7.979,098	14.513,308
	TOTAL	8.616,000	15.103,939

PA1 : Le solde du compte opérateurs créditeurs s'élève au 31.03.2014 à **636,902 Dinars** contre **590,631 Dinars** au 31.03.2013 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31.03.2014	Montant au 31.03.2013
Gestionnaire	298,453	354,379
Dépositaire	99,485	236,252
Distributeurs	238,964	0,000
Total	636,902	590,631

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.03.2014, à **7.979,098 Dinars** contre **14.513,308 Dinars** au 31.03.2013 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31.03.2014	Montant au 31.03.2013
Etat, impôts et taxes	59,820	88,639
Redevance CMF	99,483	118,125
Sommes à régler	0,000	2.843,854
Provision pour charges à payer	7.819,795	11.462,690
Total	7.979,098	14.513,308

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.03.2014 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2014 (en nominal)

- Montant : 1.068.900,000 dinars
- Nombre de titres : 10.689
- Nombre d'actionnaires : 38

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 0,000 dinars
- Nombre de titres émis : 0

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 14.000,000 dinars
- Nombre de titres rachetés : 140

Capital au 31.03.2014 : 1.138.184,628 dinars

- Montant en nominal : 1.054.900,000 dinars
- Sommes non distribuables : 83.284,628 dinars(*)
- Nombres de titres : 10.549
- Nombre d'actionnaires : 38

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à **83.284,628 Dinars** au 31.03.2014 et se détaillent comme suit :

Sommes non distribuables des exercices antérieurs	48.636,540
1- Résultat non distribuable de l'exercice	35.314,147
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	31.356,015
✓ +/- values réalisées sur cession de titres.	4.038,644
✓ Frais de négociation	-80,512
2- Régularisation des sommes non distribuables	-666,059
✓ Aux émissions	0,000
✓ Aux rachats	-666,059
Total sommes non distribuables	83.284,628

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY.

Le solde de ce poste au 31.03.2014 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de la période : 4.656,932 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de la période : -1,575 Dinars
- Résultat distribuable de l'exercice clos : 32.525,410 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de l'exercice clos : -426,004 Dinars

SOMMES DISTRIBUTABLES: 36.754,581 dinars

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action	31.03.2014	31.03.2013
Revenus des placements	0,862	0,868
Charges de gestion des placements	(0,135)	(0,144)
Revenus net des placements	0,727	0,724
Autres charges d'exploitation	(0,286)	(0,188)
Résultat d'exploitation	0,441	0,536
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	(0,020)
SOMMES DISTRIBUABLES	0,441	0,516
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,020
Variation des +/- values potentielles/titres	2,972	(0,842)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,383	1,411
Frais de négociation	(0,008)	(0,012)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	3,789	1,092
4-2 Ratio de gestion des placements	31.03.2014	31.03.2013
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,123%	0,123%
Autres Charges d'exploitation/actif net moyen	0,260%	0,161%
Résultat distribuable de la période/actif net moyen	0,402%	0,459%

4.3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,1 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,10% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PROSPERITY et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.